



PLAN DE TRANSFERT REGIONAL

Région Centre-Val de Loire

A. Enjeux, objectifs, priorités

Considérant que le principal défi du plan Ecophyto II+ est de valoriser auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leur preuve chez quelques-uns ; que ce défi est celui de la généralisation en passant des pionniers agriculteurs, collectivités ou particuliers à l'ensemble des acteurs concernés ;

Considérant que les moyens d'action de l'échelon régional ont été renforcés pour favoriser l'émergence de dynamiques collectives et de filières et l'aide à l'investissement des professionnels en matière d'agroéquipements performants ;

Considérant que la réduction de l'utilisation des herbicides constitue une priorité de l'action territoriale, en particulier le glyphosate ;

Considérant que le niveau d'exposition des territoires aux PPP et leur vulnérabilité ne sont pas identiques à l'échelle de la région, que les quantités utilisées de PPP ne sont pas identiques d'une filière de production agricole à l'autre ;

Il est convenu de prioriser les actions sur la base de ces critères pour garantir une bonne adéquation entre les moyens disponibles et les besoins. La priorisation, qui s'appliquerait ainsi en cas d'insuffisance budgétaire, est à comprendre au sens de hiérarchiser ou de classer par ordre d'importance, non au sens d'exclure. Est considéré de priorité 1 ce qui est susceptible d'être le plus efficace pour atteindre les objectifs du plan Ecophyto II +.

Critère filière agricole

Les filières de productions agricoles sont réparties en 2 niveaux de priorité selon leur indice de fréquence de traitements herbicides ou totaux.

- Niveau 1 = verger, vigne, pommes de terre, céréales-oléagineux-protéagineux, semences ;
- Niveau 2 = autres filières.

Critère territoire

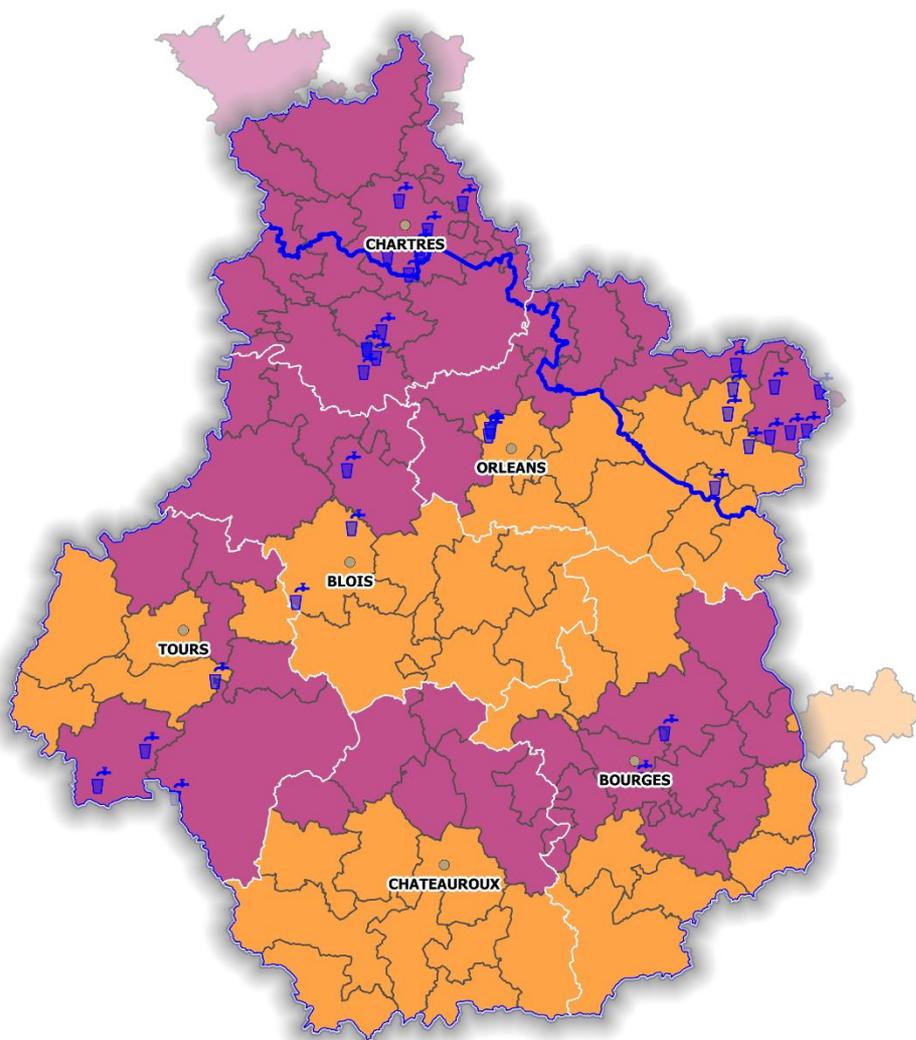
Les territoires sont répartis en 2 niveaux de priorité selon leur indice de fréquence de traitements totaux en verger, vigne et grandes cultures ou la présence de captage d'eau prioritaire au sens du SDAGE (cf. carte ci-dessous).

- Niveau 1 = territoires avec IFT supérieur ou égal à la moyenne régionale ou avec présence de captage d'eau prioritaire au sens du SDAGE ;
- Niveau 2 = autres territoires.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire

Territoires prioritaires pour la réduction des usages, des risques et des impacts des PPP à l'échelle des EPCI



- Captages d'eau prioritaires pour raisons pesticide
- Limite des bassins LB et SN
- IFT inférieur à l'IFT régional de référence
- IFT supérieur à l'IFT régional de référence

20 0 20 km

Sources :
©IGN - BD Carto
© data.gouv - EPCI 2019
DRAAF Centre-Val de Loire (enquêtes pratiques culturales et phytosanitaires 2015, 2016, 2017 ; RA 2010 ; surfaces déclarées PAC 2015, 2016, 2017 ; CVI 2018)
DREAL Centre-Val de Loire (captages)
Date de réalisation : oct. 2019

B. Actions des Ingénieurs Réseaux DEPHY en région

PLAN DE TRANSFERT 2022-2026						
Structures porteuses	Transfert vers les agriculteurs	Transfert vers les étudiants	Transfert vers les groupes innovants	Transfert vers les conseillers/ collectivités/ interne structure/ autres animateurs	Transfert vers le grand public	Actions mises en place
CA18						Réalisation de fiches trajectoires, rencontre et échanges entre groupes (30 000/GIEE), interventions en lycée agricole, participation à différents salons, fermes ouvertes
CA28						Echanges avec les groupes 30 000, échange avec les animateurs AAC, témoignages d'agriculteurs vers les adhérents des CRDA (CRéation Dynamique Agricoles)
CA36						Réunions d'échanges avec les conseillers de la structure, journées thématiques, visites d'exploitations, intervention en lycée agricole
CA37						Ateliers, fermes ouvertes, interventions/ateliers en lycée agricole
CA37 Viti						Ateliers, présentation du groupe en lycée agricole, journées thématiques
CA45						Mise en place d'une plate-forme système, intervention en lycée agricole, rencontre inter-groupe, rencontre à destination des conseillers, diffusion des résultats technique, bilan des actions du groupe / témoignages d'agriculteurs
ADAR CIVAM						Actions de transfert (leviers agronomiques, méthodologie DEPHY, résultats...), sensibilisation des agriculteurs et des habitants du Boischaud Sud de l'Indre à la démarche de réduction des PPP, interventions en lycée agricole
CIVAM DU CARROIR						Interventions en lycée agricole, journée CIVAM, rencontres inter-groupes, capitalisation des outils DEPHY auprès des animateurs "réseau CIVAM" et Impact", communication grand public, réalisation de supports de communication

C. Priorités régionales

1. Des réflexions et actions pour mobiliser les agriculteurs non engagés dans des démarches de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

En région, 762 exploitations sont engagées dans des groupes innovants (GIEE, 30 000, DEPHY) sur un total de 19 916 exploitations (RA2020) □ cela représente moins de 4% des exploitations engagées dans des groupes innovants

➤ Voir Annexe 1

2. Le lien entre les groupes DEPHY (et plus largement les CATAE) et l'enseignement-la formation agricole

En région Centre – Val de Loire, 34 établissements d'enseignement et de formation agricoles forment près de 10 000 jeunes et adultes – en formation scolaire, par apprentissage ou continue.

- 7600 élèves et étudiants
- 1700 apprentis
- 3400 stagiaires en formation professionnelle continue

➤ Voir annexe 2

3. La connexion entre les groupes DEPHY (et plus largement les CATAE) et les animateurs sur les territoires à enjeux eau (animateurs de bassins versants) ou biodiversité (animateur Natura 2000 par exemple)

En région Centre-Val de Loire, les eaux souterraines constituent la principale ressource en eau utilisée pour l'alimentation humaine.

Près de 90 % de la population de la région Centre-Val de Loire est alimentée par 1 066 captages d'eau souterraine et près de 10 % de la population à partir d'eaux de ressources superficielles (fleuves, rivières, barrages) potabilisées, ce qui concerne 12 captages.

- Voir Annexe 3 et 4

Pour Natura 2000, la région est concernée par 67 sites, pour une surface de plus de 700 000 hectares.

- Voir Annexe 5

4. La contribution à l'émergence de projets territorialisés, en lien avec les acteurs locaux et notamment les acteurs de l'amont et de l'aval

Faire émerger des filières engagés dans des démarches bas intrants, ou de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Cette action peut cibler plus spécifiquement les organismes ayant choisi la vente de produits phytosanitaires du fait qu'elles ne puissent plus animer de groupes innovants

5. Le transfert de connaissances et de pratiques d'animation vers les conseillers agricoles. Les résultats et ressources à transférer peuvent aussi bien être d'ordre technique (pratiques éprouvées par les agriculteurs) que relevant du métier de conseiller/animateur (méthodes d'accompagnement et de communication des conseillers).

6. Des réflexions sur des productions et méthodes innovantes de transfert des résultats

7. La contribution des collectifs aux dispositifs régionaux et nationaux de capitalisation des innovations et des ressources

8. Le lien entre les groupes DEPHY (et plus largement les CATAE) et les projets R&D

9. Le lien entre DEPHY et CSP

D. Cible prioritaire pour la période 2023-2024

Pour la période 2023-2024, la région Centre-Val de Loire priorise les actions ayant les cibles suivantes :

- Les agriculteurs non engagés dans une démarche de réduction des PPP
- Les animateurs des bassins versants & Natura 2000
- L'enseignement agricole (étudiants, corps académique)
- Les conseillers agricoles
- Les acteurs de l'amont et de l'aval des filières agricoles

ANNEXES

Annexe 1 : Listes des groupes innovants en région Centre-Val de Loire (GIEE, 30 000, DEPHY)

➤ [Voir tableur téléchargeable sur la page de l'AAP](#)

Annexe 2 : Carte des établissements de formation et d'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire

Annexe 3 : Carte des teneurs maximales en pesticides dans les eaux distribuées en région Centre-Val de Loire

Annexe 4 : Carte des captages prioritaires en région Centre-Val de Loire

Annexe 5 : Carte des zones Natura 2000 en région Centre-Val de Loire

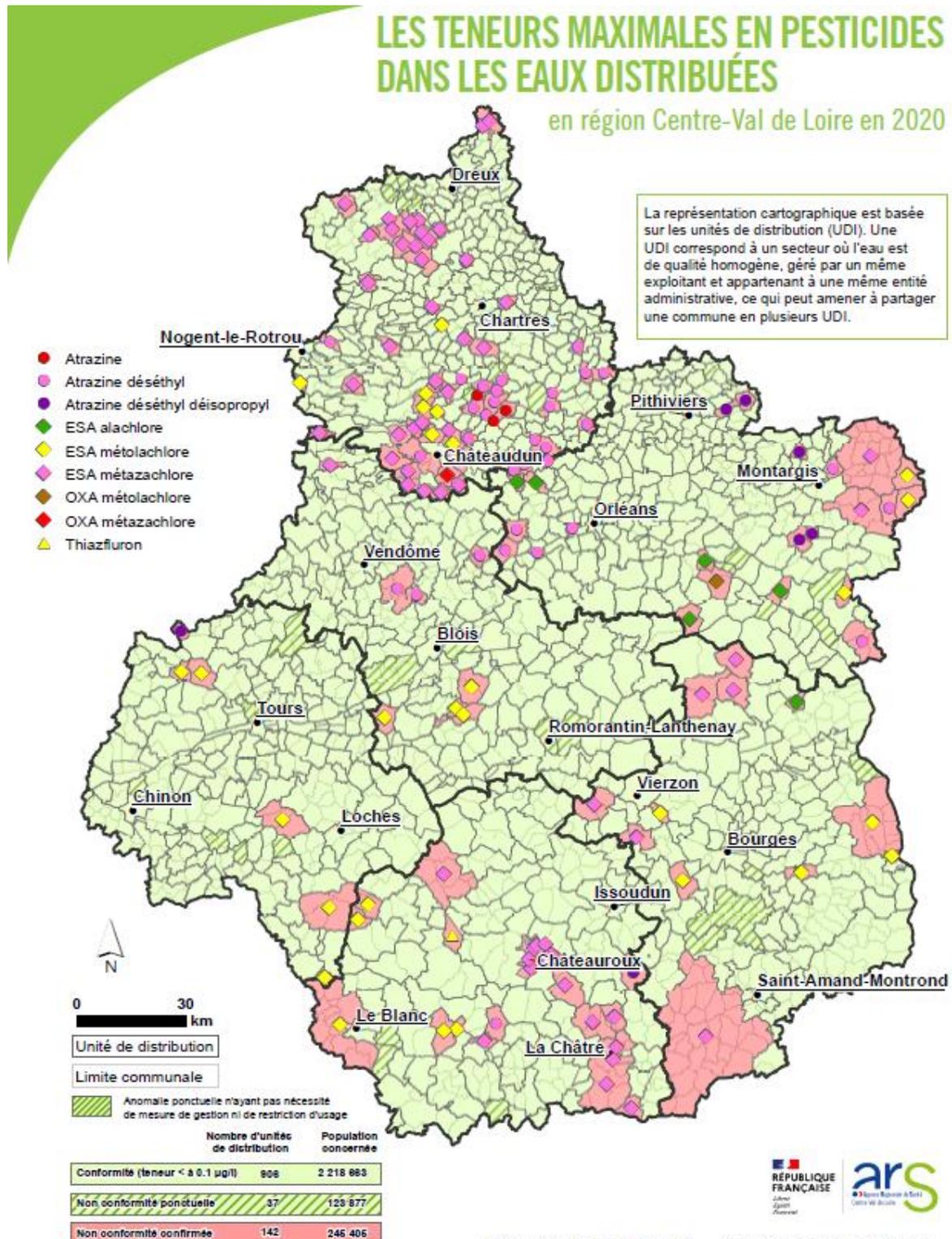


Annexe 2 : Carte des établissements de formation et d'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire





Annexe 3 : Carte des teneurs maximales en pesticides dans les eaux distribuées en région Centre-Val de Loire





Annexe 4 : Carte des captages prioritaires en région Centre-Val de Loire

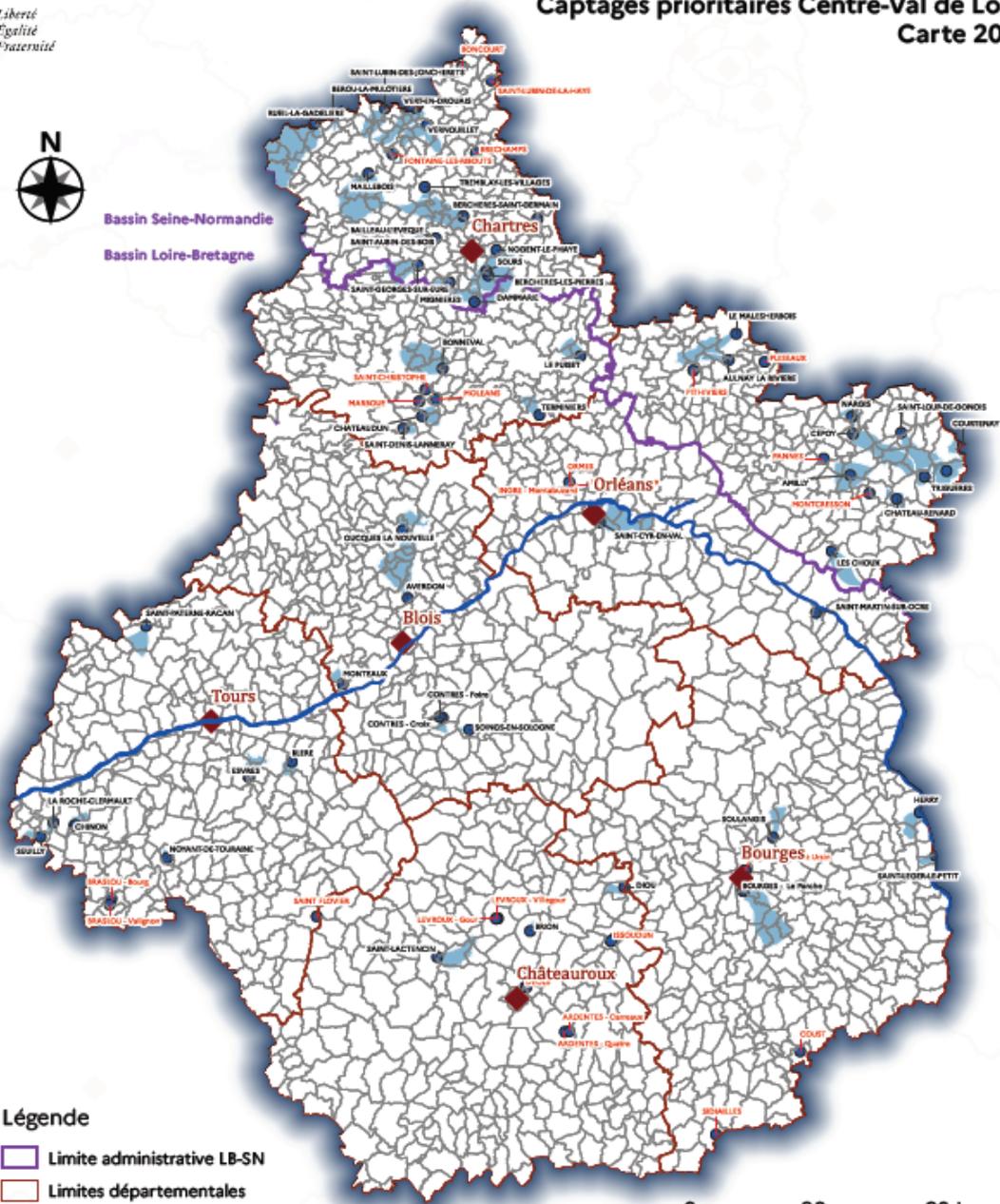


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Captages prioritaires Centre-Val de Loire Carte 2022



Légende

- Limite administrative LB-SN
- Limites départementales
- Chef lieu
- Captages prioritaires
- Aire d'alimentation de captage prioritaire (AAC)

Source : BDTopo - données DREAL et DDT
Réalisation : DREAL Centre Val de Loire / SEBRInaL / DEMA / UPE
Date : 8 février 2022



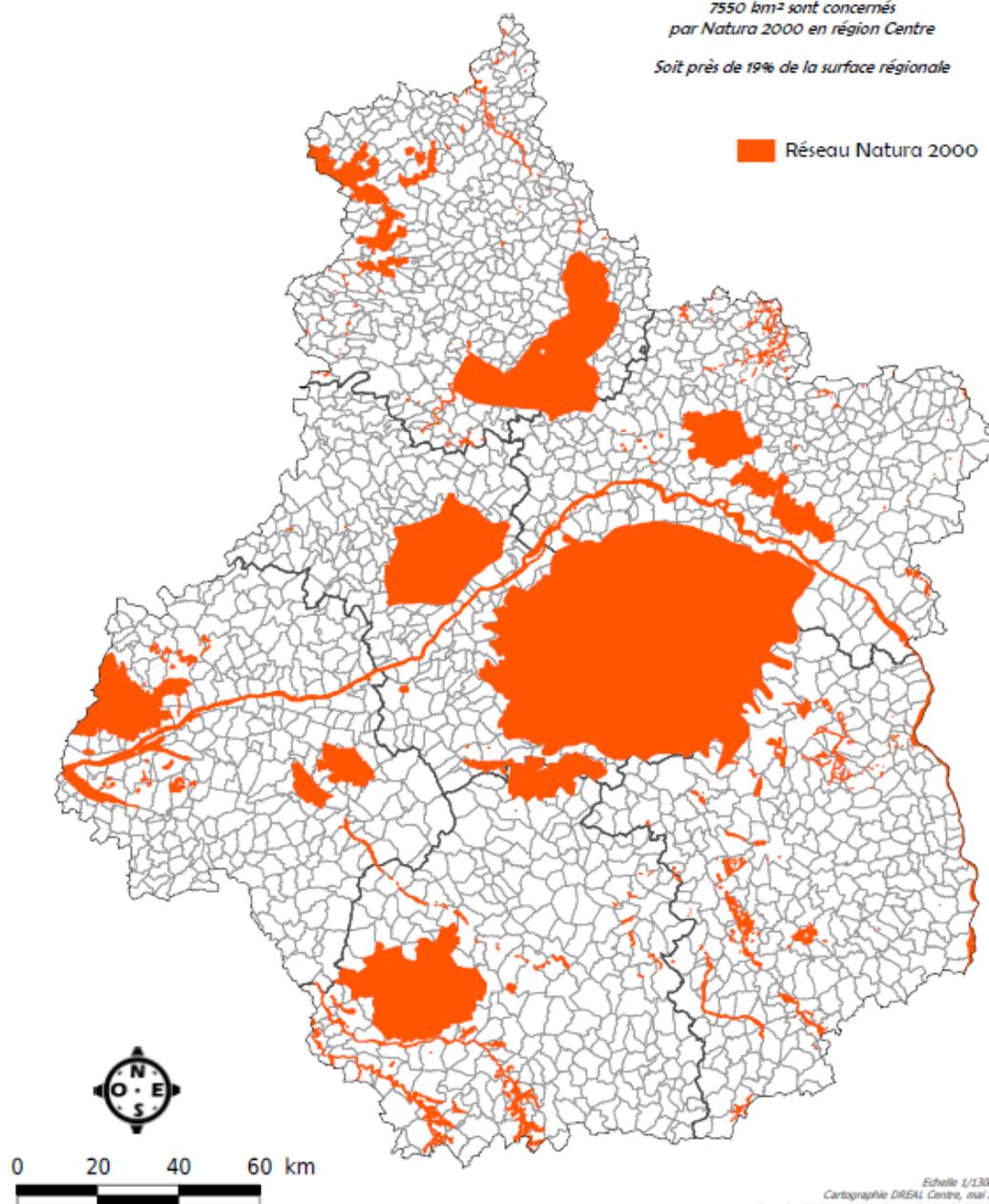
Annexe 5 : Carte des zones Natura 2000 en région Centre-Val de Loire



NATURA 2000 EN REGION CENTRE

Zone de protection spéciale (ZPS)
Site d'importance communautaire (SIC)
Zone spéciale de conservation (ZSC)

*7550 km² sont concernés
par Natura 2000 en région Centre
Soit près de 19% de la surface régionale*



Echelle 1/130000
Cartographie DREAL Centre, mai 2014
Données MNHN - DREAL Centre©, BD CARTE/SIGM